

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ

Réglementant la circulation
Sur la VC6

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 10 octobre 2022 de SPIE Citynetworks – TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX concernant les travaux de création d'un branchement électrique souterrain – sur la VC6 menant au Landais à BESSINES-SUR-GARTEMPE,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de création d'un branchement électrique souterrain sur la VC6 à BESSINES SUR GARTEMPE, la circulation sera alternée manuellement sur une partie de la voie à compter du 24 octobre 2022 et pour une durée de travaux estimés à 21 jours.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par SPIE Citynetworks conformément à la réglementation en vigueur.
Durant les travaux, les bus scolaires seront autorisés à emprunter leur circuit habituel pendant la période scolaire du lundi au vendredi matin de 7h30 à 9h00 et les lundis, mardi, jeudis et vendredis de 16h30 à 17h30 et le mercredi le 12h00 à 13h00.

L'entreprise devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.
Cet arrêté ne dispense des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef de du Centre de secours de BESSINES
SPIE Citynetworks.
La Région Nouvelle Aquitaine, service des transports scolaires.

Fait et arrêté à Bessines, le 11 octobre 2022

La Maire,


Andréa BROUILLE